CAHIER MONNAIE ET FINANCEMENT
N° 19

# ORDRES ET DESORDRES FINANCIERS

*Département - Centre de Recherche*

MONNAIE FINANCE BANQUE

*Université Lumière Lyon 2*

# PRATIQUES MONETAIRES

# EN EGYPTE ANCIENNE

Les deux articles qui suivent sont extraits d'un mémoirede D.E.A. , soutenu le 3 juillet 1989, intitulé "Les Pratiques Monétaires en Egypte Ancienne". Le jury était composé des professeurs E. Froment, J.-C. Goyon et de J.-M. Servet, directeur de ce mémoire.

Nous tenons ici à remercier tout particulièrement le Pr. J.-C. Goyon, pour la bibliographie, les traductions et les recherches qu'il a bien voulu faire pour ce qui est de la partie proprement égyptologique de ces articles, ainsi que B. Menu pour ses nombreuses remarques. Enfin, nous sommes reconnaissants envers J.-C. Asselain et J. Bichot pour les lectures et critiques qu'ils nous ont prodiguées.

# PRATIQUES MONETAIRES ET REDISTRIBUTION EN EGYPTE PHARAONIQUE

Quel peut-être l'intérêt d'étudier la société de l'Egypte ancienne à travers l'analyse de la monnaie ? En effet, son organisation économique repose sur un système de redistribution des richesses produites. Celui-ci est d'une appréhension apparemment simple. La majeure partie des richesses est emmagasinée dans des greniers, sous le contrôle d'un appareil d'Etat développé. Ces richesses sont redistribuées, à l'identique, à la population, notamment à l'occasion de la réalisation de grands travaux. Dans un tel modèle, pas besoin de monnaie. L'Etat ne perçoit pas d'impôts sous forme de pièces ou *a fortiori* de billets ou sous toute autre forme matérielle ayant une fonction de moyen de paiement, et ne distribue donc pas de salaires monétisés.

S'il n'existe pas d'objet monnaie, il y a pratique monétaire, pratique de compte. Un tel système nécessite une comptabilité poussée confiée à une catégorie sociale centrale dans la société égyptienne : les scribes, ceux qui maîtrisent l'écriture et la comptabilité. Notre étude s'inscrit donc bien dans le cadre de l'analyse de phénomènes monétaires. Il n'y a pas universalité de l'objet monnaie mais universalité des pratiques monétaires. Les hommes, à l'état de société, font circuler entre eux des biens et du travail, ils échangent (du moins si l'on soustrait l'aspect de contrepartie de cette notion) et ils évaluent. L'échange au sens large se fait dans l'espace de la valeur.

L'intérêt de cette étude n'est pas seulement historique. Comprendre comment est organisée une société sans marché [1], c'est approfondir la réflexion sur l'objet monnaie. Celui-ci est souvent défini dans ses rapports avec l'institution du marché. La monnaie est une unité de compte, elle permet de mesurer la valeur et "*dans cette optique on peut la définir comme le bien en lequel on exprime le prix de tous les autres*"[2]. Elle est un moyen de paiement : "*la monnaie facilite les échanges de biens et de services qui, sans elle, devaient s'effectuer selon les mécanismes assez peu maniables du troc*"[3]. Et parce qu'elle est un bon instrument d'échange, on peut la mettre en réserve de façon à différer un achat, sa troisième fonction est celle de réserve de valeur. Ce qui définit la monnaie selon cette conception répandue, et en même temps justifie son existence, c'est sa capacité à faciliter les échanges. Ceux-ci sont réalisés sous forme d'achat et de vente sur des marchés: les échanges marchands. Cette approche sous-entend également que sans monnaie, les sociétés sont condamnées au non développement. En effet, le développement s'accompagne de l'accroissement de la division du travail, donc de la spécialisation des hommes dans la fabrication d'objets de plus en plus variés. La société sans monnaie ne peut connaître ce processus et elle est condamnée à rester au stade du troc, donc à l'état quasi sauvage. Pourtant l'Egypte ancienne ne connaissait pratiquement pas le troc. Les échanges qui s'y pratiquaient n'utilisaient pas l'instrument ci-dessus défini. Ce fut, malgré cela, un des grands empires antiques où les échanges furent multiples et fructueux puisqu'ils permirent, entre autre chose, la réalisation de monuments gigantesques. Il y a donc un problème essentiel dans la vision moderne dominante du phénomène monétaire : son incapacité à comprendre certaines périodes historiques.

---

[1] Cet article est consacré à l'étude de la forme d'échange dominante en Egypte ancienne : la redistribution étatique. L'article de Jérôme Maucourant discute de l'existence d'échanges contractuels.

[2] M. BEZIADE, *La Monnaie,* 2ème édition, Paris : Masson, 1986, p. 13.

[3] *Ibid,* p. 15.

Ce problème est un point essentiel de la pensée de Karl Polanyi. Selon lui[1], les économistes classiques, à la suite d'Adam Smith présupposent l'existence d'une propension naturelle à l'homme à échanger des choses contre autre chose[2]. Cette propension l'amènerait à se spécialiser, provoquant le développement de la division du travail. L'échange marchand répondrait donc à une propension naturelle et la monnaie serait une étape indispensable du passage à l'état de civilisé. Or, l'histoire montre l'existence de divers types d'économies dont beaucoup comportent l'institution du marché mais aucune n'est dirigée par elle, comme c'est le cas pour le capitalisme. Le marché, qui nécessite la monnaie, n'apparaît comme mode dominant d'échange que quand la terre et le travail s'y échangent et que les prix de l'ensemble des biens se forment sur ces marchés. Ceux-ci deviennent alors régulateurs. La variation de ces prix les uns par rapport aux autres détermine l'évolution de la production et de la consommation, modifiant les modes de vie. De ce point de vue : "*développement du marché et développement du capitalisme signifient une seule et même chose*"[3]. Pour que les prix varient, et deviennent régulateurs, comme ceux des marchés des pays capitalistes, il faut qu'un nombre important de transactions y soient réalisées et que l'ensemble des couches sociales soient inclues dans les relations marchandes (et notamment dans le marché du travail). Les marchés existant dans les systèmes précapitalistes sont eux en général à taux fixés: les prix ne résultent pas de la confrontation de l'offre et de la demande. Ce sont généralement les surplus occasionnels qui font l'objet d'échanges marchands, ces derniers ne déterminant donc pas l'ensemble de la vie

---

[1] Plus particulièrement dans le chapitre 4 de K. POLANYI, *La Grande Transformation. aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, 1983, 419 p.

[2] Man's... *"propensity to barter, truck and exchange one thing for another"*. Ce qui est traduit (*Ibid*, pp. 71-72) par *"propension (de l'homme) à échanger bien contre bien, bien contre service, chose contre autre chose"*.

[3] A. CAILLE, *Splendeurs et misères des sciences sociales*, Genève : Librairie Droz, 1986, p. 190.

sociale. Il semble bien que ce soit le statut à donner aux pratiques de marché en Egypte.

La vie des Egyptiens anciens ne s'inscrit pas dans les relations marchandes. Cela ne signifie pas que les pratiques monétaires n'y jouent pas un rôle, sinon déterminant, du moins important. La société égyptienne est hiérarchisée autour du roi, autour duquel est organisée toute la vie sociale, à l'image du mode d'échange dominant de cette société: le système de redistribution. Certaines pratiques monétaires jouent un rôle central dans ce système. Selon Polanyi, la circulation des flux économiques s'inscrit au cours de l'histoire dans des modèles institutionnels différents."*D'un point de vue empirique, nous constatons que les principaux modèles sont la réciprocité, la redistribution et l'échange*" [1]. Il faut entendre par modèle institutionnel d'échange celui de l'échange au sens large: troc, à taux fixé ou échange de type capitaliste. Le modèle de réciprocité décrit le don contre don de nombreuses sociétés dites primitives. Le modèle de redistribution "*prévaut dans un groupe, dans la mesure où les biens sont rassemblés par une seule "main" en vertu de la coutume, de la loi ou de la décision centrale* ad hoc"[2] Concrètement, il y a une centralisation des richesses, soit matérielle (emmagasinage), soit de droit (on accorde le droit de se servir dans les réserves). Il faut entendre par modèles institutionnels le fait que la circulation des flux économiques est organisée de façon principale selon le mode qualifiant le modèle. Cela n'empêche pas la coexistence d'autres modes de circulation mais ceux-ci sont, à notre sens, marginaux. Ainsi le développement de marchés ne peut être que destructeur du modèle de redistribution.

Les grands empires antiques étaient construits sur le modèle de la redistribution par emmagasinage. Ils avaient donc une organisation chargée de centraliser et de redistribuer des richesses.

---

[1] K. POLANYI, *in* : K. POLANYI, C.M. ARENSBERG, R. ARNOLD *et al.* (présentation de M. GODELIER), *Les Systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, Paris : Librairie Larousse, 1975, p. 247.

[2] K. POLANYI, *in* : *Ibid*, p. 245.

Cela apparaît clairement en Egypte telle qu'elle est décrite dans l'ouvrage de référence des égyptologues, le *Lexicon der Aegyptologie*. Ecrit en allemand, nous ne ferons pas de citation directe mais les propos qui suivent sont directement tirés des articles *"Markt" et "Wirtschaft"*[1]. L'Egypte ancienne obéirait bien au modèle d'économie de redistribution tel que le définit Karl Polanyi. Cet auteur est d'ailleurs nommément cité dans les articles en question. Les biens produits sont recueillis et stockés par une centrale. Une partie est redistribuée pour l'approvisionnement de la population, l'autre servant à financer les devoirs du roi. Mais on ne rencontre jamais ce principe sous sa forme pure :

- des surplus de salaire, qui sont distribués sous forme de denrées alimentaires pour l'essentiel, servent au développement de marchés locaux de biens de consommation,
- il y a apparition d'un artisanat spécialisé travaillant *"contre paiement"*,
- un début de *"privatisation"* de la terre se fait jour dès l'Ancien Empire,
- il y a apparition de biens "*d'échange*" (huile, métaux nobles, céréales...).

La place des pratiques monétaires dans un système de redistribution est bien singulière. On peut imaginer différents modèles de redistribution où les pratiques monétaires sont plus ou moins développées. Le plus simple correspond à une communauté réduite partageant les produits de l'activité de ses membres. Il existerait un intermédiaire *"en la personne du chef ou d'un autre membre éminent du groupe"*[2] chargé de recevoir et de redistribuer. Les pratiques monétaires y sont limitées mais réelles. Les stocks qui accueillent temporairement les produits conservables ont une fonction de réserve. Mais, surtout, les échanges entraînent une codification des

---

[1] "Markt", *Lexikon der Aegyptologie*, 1980, Vol. 3, colonnes 1191-1194. "Wirtschaft", *Lexikon der Aegyptologie*, 1986, Vol. 6, colonnes 1275-1278.

[2] K. POLANYI, *La Grande Transformation...*, p. 81.

richesses car "*ce qui est donné aujourd'hui sera compensé par ce qui sera reçu demain*" [3]. Donc, la redistribution dans sa forme la plus primitive implique l'évaluation. Bien que cette fonction de compte puisse être plus ou moins élaborée selon les modèles, elle y est toujours essentielle.

Dans les sociétés avec Etat, la concentration des richesses peut être plus ou moins importante selon la population concernée par la redistribution. S'il s'agit principalement d'entretenir la cour du roi par prélèvement d'un surplus, le montant de celui-ci peut permettre une concentration physique dans un seul lieu donné. Eventuellement et notamment face à la difficulté de stocker des denrées périssables, on peut envisager le schéma de la cour itinérante. Ainsi l'empereur Charlemagne avait une cour mobile se déplaçant pour consommer le surplus prélevé[1]. Dans ce cas, les pratiques de stockage entraînent l'existence de pratiques de compte mais qui sont relativement réduites par rapport aux deux types de modèles que nous allons envisager par la suite. Il convient de noter que le système de redistribution égyptien aurait peut-être correspondu à ce modèle, du moins à ses origines. Selon W. Helck, parlant du pharaon : *"Dans sa représentation comme faucon et dans sa forme humaine, il apparaît dans tout le pays tous les deux ans et il réclame les dons qui lui reviennent de la part des chefs*" [2].

Dans une forme plus développée, on peut envisager le système de redistribution comme un vaste mouvement de concentration physique des richesses. C'est le modèle couramment

---

[3] *Ibid*, p. 80.

[1] J.-M. SERVET, *Genèse des formes et des pratiques monétaires.* Thèse Doctorat, Lyon II, 1981, p. 293.

[2] "*Sein Befehl gilt i n der ganzen " Welt ", über der er in reiner Gestalt als Himmelsfalke überall anwesend ist. In reiner menschlichen Gestalt erscheint er alle zwei Jahre im ganzen Land und fordert die ihm zustehenden Häuptlingsgaben ein* ". (W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte des Alten Ägypten im 3. und 2. Jahrtausend vor Chr*, Köln : E.-J. BRILL 1975, p. 134).

admis pour l'Egypte ancienne. *"Un grand nombre de magasins était prêt à recevoir les produits de l'activité du paysan (...) Le produit était minutieusement enregistré et, s'il n'était pas consommé sur place, transféré de magasins plus petits en magasins plus grands jusqu'à ce qu'il atteigne l'administration centrale, située à la cour du pharaon"*[1]. Ce modèle de concentration physique entraîne un progrès de la fonction de réserve et de compte. Le stockage permet de réaliser des tâches bien supérieures au simple entretien de la cour. L'Etat peut notamment prendre en charge la réalisation des travaux d'irrigation, prépondérants en Egypte. Mais ce modèle entraîne également un développement des pratiques de compte qui doivent mesurer des richesses stockées plus importantes ainsi que leur circulation de grenier en grenier. On a du mal à envisager, dès lors, le fonctionnement d'un tel système sans une certaine homogénéisation des unités de compte.

Il existe un autre modèle envisageable que l'on voit rarement présenté car on ne le conçoit pas *a priori*. Or, nous voudrions montrer que l'organisation économique de l'Egypte ancienne correspond à ce dernier. Ainsi elle n'aurait pas été bâtie sur le modèle présenté par K. Polanyi. La centralisation des richesses se ferait par l'intermédiaire d'un vaste réseau de greniers placés dans diverses institutions recouvrant le territoire. Cette centralisation n'aurait pas été matérielle mais principalement comptable. Une centralisation par l'information donne à la fonction de compte une place encore plus déterminante que dans le modèle précédent. C'est par le maniement des unités de compte et grâce à l'existence d'une classe nombreuse de scribes que pouvait fonctionner le système de centralisation et de redistribution des richesses.

Cette hypothèse est développée dans la première section. La deuxième section est consacrée à une étude critique du concept de redistribution à la lumière de l'expérience égyptienne. Cette étude

---

[1] K. POLANYI, *La Grande Tansformation ...*, p. 81.

comporte deux points. Tout d'abord, ce concept forgé par K. Polanyi, parce qu'il s'inscrit dans une certaine démarche scientifique fortement empiriste permet d'avancer dans la compréhension des phénomènes monétaires. C'est parce qu'elle évacue le présupposé du rationalisme de l'économie classique qu'elle permet de dissocier l'approche de la monnaie en terme d'unité de compte et de moyen de paiement. Nous voudrions sur un autre point critiquer la question plus spécifique de l'homogénéisation des unités de compte. Pour Karl Polanyi, l'usage étalon de la monnaie est essentiel au fonctionnement d'un système de redistribution. Elle serait même une condition préalable à ce fonctionnement. Nous voudrions montrer que, dans le cas de l'Egypte ancienne, rien ne permet de conclure à cette homogénéisation. Celle-ci n'apparaît pas nécessaire au fonctionnement d'une économie antique de redistribution. Un autre enjeu est également présent dans cette question. En effet, penser que les premiers Etats contrôlant des sociétés aussi complexes que les grands empires antiques, avaient besoin de cette homogénéisation, c'est leur donner un rôle prépondérant dans l'apparition des unités de compte au niveau historique.

## 1 - PRESENTATION DU SYSTEME DE REDISTRIBUTION EGYPTIEN LE COMPTE COMME INSTRUMENT DE LA CENTRALISATION

### 1.1. Les institutions participant à la redistribution

Pour comprendre le fonctionnement d'une économie centralisée, il est nécessaire de définir l'organisation administrative qui permet au centre de gérer les flux économiques: produits et main-d'oeuvre. Cette tâche n'est pas simple. En effet, bien que les égyptologues admettent eux-mêmes ce type de fonctionnement, on ne trouve pas de présentation synthétique de cette organisation. C'est certainement lié aux difficultés de traduction, une même

administration changeant de nom au cours du temps[1]. De plus, l'organisation administrative a également évolué avec le temps ; ainsi, on assiste à l'apparition d'un double vizirat (du nord et du sud) sous la 18ème dynastie. Enfin, une certaine diversité dans les traductions des hiéroglyphes rend nécessaire un arbitrage. Par exemple, durant l'Ancien Empire, on constate l'existence d'une *"Maison Blanche"* et d'une *"Maison Rouge"*. Selon François Daumas, la *"Maison Blanche"* accueille les *"contributions"* du sud du pays et la *"Maison Rouge"* est sa contre-partie septentrionale[1]. Pour Claire Lalouette, *"la Maison Blanche" "gérait les finances du souverain"*, la *"Maison Rouge" "s'occupait, alors, de l'administration du culte funéraire royal"* [2]. Dans le même ordre d'esprit, cette présentation se veut détachée des anachronismes répandus qui font par exemple dire à François Daumas que la *"Maison Blanche" (...) est l'équivalent d'une sorte de ministère des finances"* [3], ce qui est beaucoup présupposer sur les fonctions réelles de celle-ci.

Malgré ces difficultés particulières, nous allons tenter, en mêlant plusieurs sources d'information[4], de présenter un modèle type de cette organisation. Au sommet de la hiérarchie, nous trouvons

---

[1] W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte des Alten Ägypten im 3. und 2. Jahrtausend vor Chr.*, Köln : E.-J. Brill, 1975, p. 96.

[1] F. DAUMAS, *La civilisation de l'Egypte pharaonique*, Paris : Arthaud, 1965, p. 38.

[2] C. LALOUETTE, *L'empire des Ramsès*, Paris : Fayard, 1985, p. 24.

[3] F. DAUMAS, *La civilisation ...* , p. 38.

[4] Ces sources sont :
- W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte ...*, plus particulièrement les chapitres 9, 30 et 37.
- F. DAUMAS, *La civilisation ...*, plus particulièrement le chapitre 2.
- M. MEGALLY, *Recherches sur l'économie, l'administration et la comptabilité égyptienne à la XVIIIème dynastie d'après le papyrus E. 3226 du Musée du Louvre*, Institut français d'archéologie du Caire. Bibliothèque d'étude, tome 71, 1977, XXXII + 295 + VIII p.
- T. G. H. JAMES, *Le peuple de Pharaon. Culture, société, et vie quotidienne*, Monaco : Le Rocher, 1988, 285 p. Plus particulièrement le chapitre 2.

le palais résidentiel royal et la résidence de l'administration centrale[5]. Tous deux ont leur propre système d'approvisionnement et de répartition sous la dépendance du vizir et parfois du chef ou surintendant du trésor[1]. Cette administration centrale a sous ses ordres plusieurs bureaux spécialisés, dont les principaux sont :

- l'administration des biens immobiliers, changeant de désignation selon les textes, mais ayant toujours le sens de *"bureau chargé de la gestion des terres de l'Etat"*[2]. Elle fait réaliser les travaux agricoles et, pour cela, est aidée par la maison du trésor et l'administration du personnel ;
- la maison du trésor enregistre les approvisionnements des magasins et la répartition de ceux-ci, notamment sur les équipes de travail mobilisées pour la réalisation des travaux organisés par l'administration des biens immobiliers ;
- l'administration des personnels, "*qui donne les gens*"[3], affecte la main-d'oeuvre regroupée en équipes de travail. Celles-ci sont placées sous la dépendance directe des administrations ou restent sous le contrôle des différentes institutions dont elles sont originaires, comme les temples ;
- les greniers royaux qui perçoivent, stockent et répartissent la principale richesse du pays, les céréales. Les redevances en bétail et autres biens étaient perçues, semble-t-il, directement par la *"maison du trésor"*[4].

---

5 W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte...*, p. 95.
1 Expressions respectives de W. HELCK et F. DAUMAS.
2 W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte...*, p. 96.
3 *Ibid*, p. 198.
4 *Ibid.*

## SCHEMA DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

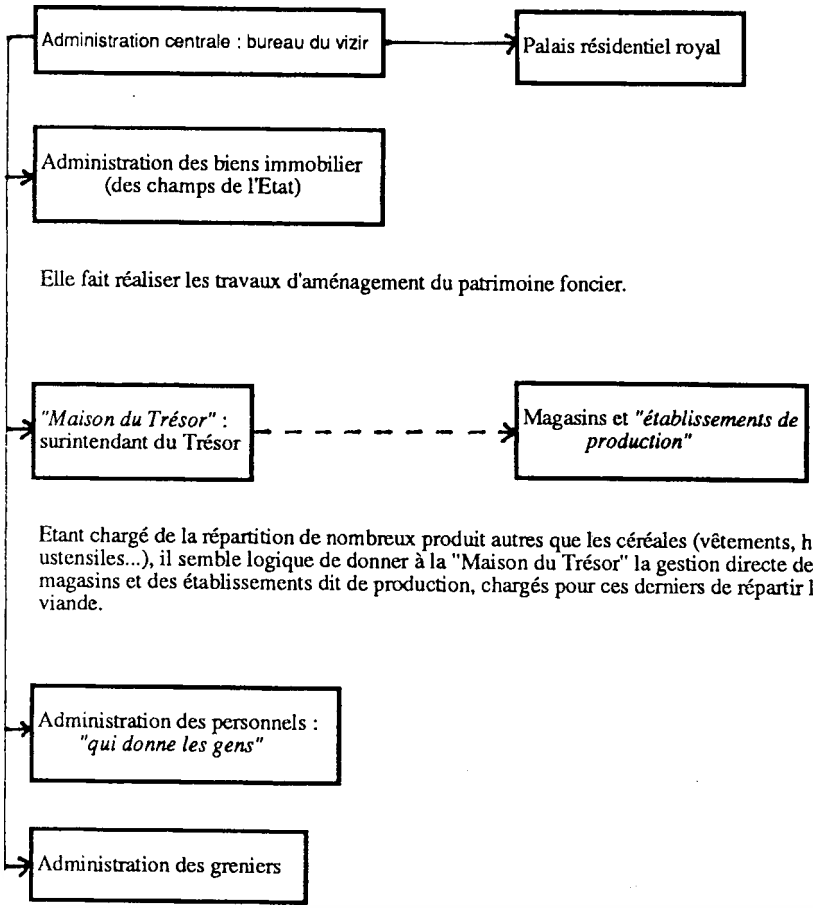

L'étude d'un processus concret d'utilisation des ressources prélevées par l'administration centrale, comme elle est abordée dans le deuxième paragraphe, fait apparaître de nombreux dépôts décentralisés. Il en existe au moins un dans chaque ville. En-dehors de ceux appartenant en propre à l'administration, certains sont appelés *"grenier du vizir"* ou *"grenier du harem royal"*. Ils sont donc directement dépendants de l'autorité centrale. Parallèlement à cette structure étatique, nous trouvons les temples qui ont leur propre domaine, donc leur propre grenier. Ces temples avaient leur propre administration, chargée de percevoir les redevances des paysans vivant sur leur domaine et d'entretenir les équipes de travailleurs soumises à leur autorité.

En principe, le roi est maître de tout le pays. Il l'administre en déléguant ses pouvoirs à un certain nombre de représentants[1]. Les terres devaient donc être regroupées en domaines publics. A l'origine de la constitution des domaines des temples, on trouve des dotations de champs, mises à disposition par Pharaon afin que les temples assurent la perpétuité d'un culte. Ces champs fournissaient les offrandes nécessaires et permettaient ainsi l'entretien du clergé.

Chacun de ces domaines avait une organisation administrative calquée sur celle de l'administration centrale : un administrateur des biens, un grenier, différents départements chargés de la gestion des troupeaux et des biens manufacturés (atelier de tissage, boulangerie...)[2].

Avant qu'un véritable mouvement d'autonomisation des propriétés n'apparaisse, de façon temporaire à la fin de l'Ancien

---

[1] F. DAUMAS, *La Civilisation...*, p. 172.

[2] L'organisation d'un *"ménage privé"* est présentée par W. HELCK *(Wirtschaftsgeschichte...*, pp. 131-133).

Empire et de façon définitive au Nouvel Empire la terre reste la propriété de Pharaon. Il ne fait que déléguer son autorité sur celle-ci. Ceci est essentiel car Pharaon est la figure emblématique de la centralisation : "*le statut sacré de Pharaon est indissociable de son action sociale*" [1]. "*Dans le domaine économique une réalité s'impose : le roi est le seul propriétaire de la terre d'Egypte dans sa totalité. Telle est la volonté des dieux. En conséquence, il possède tout ce qui s'y produit et veille sur tout ce qui s'y accomplit*" [2].

### 1.2. Un système décentralisé

Dès l'Ancien Empire, chaque administration se voit confier la gestion de ses propres terres et est chargée de l'approvisionnement de ses employés. Chaque haut fonctionnaire doit approvisionner ses scribes et son personnel de service, de même pour chaque chef d'équipe, chaque domaine ou temple. Chaque institution semble avoir ses propres greniers pour réaliser cette tâche. Donc cette organisation administrative centralisatrice est, dans les faits, assez décentralisée. Cette impression est renforcée par les nombreux textes faisant apparaître un dédoublement des principaux services administratifs. Au Moyen Empire, on constate que les prélèvements sont portés au compte d'une institution à la tête de la Haute Egypte et d'une autre à la tête de la Basse Egypte. Cette dualité des institutions entre le nord et le sud est très nette au Nouvel Empire. Ainsi le papyrus E 3226 du Louvre[3] mentionne l'existence de deux chefs du double grenier à l'époque du pharaon Thoutmosis III. Les

---

[1] C. JACQ, *Pouvoir et sagesse selon l'Egypte Ancienne,* Monaco : Le Rocher, 1986, p. 47.

[2] *Ibid.*

[3] L'étude de ce papyrus est l'objet de l'étude de M. MEGALLY *(Recherches sur...).*

successeurs de ce pharaon seront d'ailleurs secondés par deux vizirs : un vizir du Nord et un vizir du Sud. Cette dualité aurait existé dès l'Ancien Empire avec les *"Maisons Blanche"* et *"Rouge"* déjà présentées auparavant.

Les différentes institutions présentes sur le territoire, participent au fonctionnement de ce système décentralisé. Ainsi, parmi les versements de céréales, comptabilisés dans le papyrus E 3226[1], certains sont réalisés par le "*grand grenier*". Il s'agit peut-être d'un des deux greniers centralisant les prélèvements réalisés dans le nord ou le sud du pays. D'autres le sont par les greniers des différentes villes où se trouvent les équipes qui perçoivent ces livraisons, mais également par les greniers d'institutions telles que le harem royal ou la *"Maison de la Divine Adoratrice"*[2]. On peut également supposer[3] que les principales administrations d'Etat, les centres administratifs provinciaux et les temples du pays dirigeaient leurs propres écoles de scribes et d'artisans. Il en est de même pour le palais royal[4].

La main-d'oeuvre est mobilisée de façon également décentralisée. Au Nouvel Empire, les équipes sont formées en fonction de l'institution dont dépendent les recrutés[5]. Pour la réalisation de travaux tels que la construction et l'entretien des canaux, les équipes sont placées sous la direction de leur supérieur habituel. Elles appartiennent en général aux domaines publics ou aux temples locaux. On peut penser que l'approvisionnement de ces équipes était assuré par les institutions elles-mêmes. Les décrets de Coptos[6] font apparaître un recrutement de la population non

---

1 *Ibid*, pp. 217-264.
2 *Ibid*, p. 246.
3 Du moins, c'est la supposition de M. MEGALLY *(Recherches sur...)*.
4 F. DAUMAS, *La civilisation...*, p. 39.
5 W. HELCK, *Wirtschaftsgeschichte...*, p. 226-227..
6 *Ibid*, p. 112.

dépendante d'institutions, pour la surveillance des troupeaux royaux. Ces équipes de travail dépendaient alors directement de l'administration centrale. On peut donc conclure qu'il existait une gestion centralisée de la force de travail, organisée de façon décentralisée. Cette organisation décentralisée permet d'expliquer que le personnel subalterne d'une institution versait une partie des redevances dues à l'Etat, directement à leurs supérieurs[1].

On voit donc se dessiner un double système de décentralisation. Le premier passe par les institutions (temples et autres) qui gèrent, sous la direction de l'administration centrale, une partie des prélèvements et de la mobilisation de la force de travail. Le deuxième est géré directement par l'administration centrale. C'est ce que montre l'interprétation de Mounir Mégally du papyrus E 3226[2]. Ce papyrus décrit le travail de deux équipes chargées d'échanger les grains en possession des greniers royaux contre des dattes. Celles-ci sont un aliment nécessaire à la constitution des salaires rations versés aux équipes de travail. La culture des dattes n'est pas organisée par l'Etat. Il s'agit donc d'obtenir celles qui sont cueillies par les paysans dans les oasis. Ces équipes reçoivent les sacs de grain des greniers publics ou des greniers d'institutions diverses, là où elles en ont besoin, c'est-à-dire là où ces commerçants au statut de fonctionnaires[3] les échangeaient. Les hypothèses émises par Mounir Mégally, à partir de l'étude de ce papyrus, montrent clairement une décentralisation des prélèvements et des redistributions de grains, sur la population. Les grains remis aux équipes par les greniers des différentes villes sont issus des *"taxes sur la récolte"*[4] versées *"pendant la saison de s m w "l'été", saison de la moisson qui a donné son nom à la récolte et aux impôts perçus sur celle-ci à cette époque*

---

[1] *Ibid*, p. 111.

[2] M. MEGALLY, *Recherches sur...*

[3] Voir sur ce point les développements de J. MAUCOURANT.

[4] *M. MEGALLY, Recherches sur...*, p. 221.

*de l'année"*[1]. Les indications du papyrus permettent même de préciser que certains versements effectués correspondent à des arriérés d'impôts, payés au grenier avec un retard d'une année. Cette pratique montre une décentralisation des prélèvements et de la distribution. Le service des greniers distribue au service, chargé d'assurer l'approvisionnement en dattes, les produits des prélèvements. Ceux-ci seront donc reçus par les paysans au cours de l'échange. On peut également émettre l'hypothèse que ces dattes seront stockées sur place pour être distribuées aux équipes locales de travail ou pour servir à la fabrication du sucre.

Ce document du Nouvel Empire est le plus ancien possédé en la matière. On peut penser que cette organisation était applicable dans les périodes les plus lointaines afin de faciliter la gestion des stocks et des flux. Souci de simplification qui a conduit à dédoubler un certain nombre de services administratifs dès l'Ancien Empire, comme nous l'avons déjà vu. Les données du papyrus E 3226 et celles que l'on tire de la documentation ramesside permettent de conclure que ce sont les agents de l'administration du grenier qui se déplacent en bateau pour ramasser les prélèvements en grains. Mais ils en distribuent une partie sur place. Ainsi, la scène de la tombe thébaine où l'on voit le vizir Rekhmirê recevoir dans son bureau les représentants des villes apportant les prélèvements, apparaît plus comme un symbole de sa fonction terrestre, centrale dans la circulation des flux économiques, que comme une description de la réalité. Nous nous rendons compte que l'interprétation des scènes peut porter à confusion dans le sens où elles sont plus symboliques que descriptives.

Il faut noter que ces livraisons des greniers des villes, bien que les plus importantes en quantité, ne sont pas les seules. Des livraisons de plus faible quantité, mais plus nombreuses et surtout plus régulières, sont effectuées à partir du dépôt central de

---

[1] *Ibid*, p. 222.

l'administration des greniers[1]. Les dépôts centraux existent donc, mais ils sont là pour assurer un fonctionnement régulier du système. Celui-ci, déjà complexe par nature, l'est encore plus du fait de ce mode de gestion.

Il est également utile de préciser qu'un certain nombre de livraisons effectuées par bateaux, livraisons en provenance des greniers de l'administration, restent parfois sur les quais de déchargement des villes[2]. Ainsi, ces scènes de déchargement ne doivent pas être interprétées comme l'existence d'un commerce libre mais comme étant le fait des transactions résultant de la répartition étatique.

### 1.3. Une décentralisation contrôlée : l'importance du compte

Nous allons revenir à la question de l'imbrication des services de l'administration, pour mettre en évidence le contrôle effectif d'un centre sur les processus de prélèvement et de répartition des richesses. La réalisation de chantiers aussi vastes que la transformation du Fayoum en réservoir par la construction d'une digue de 47 km de long[3] nécessite une coordination efficace des différents services impliqués. On a intervention de l'administration des biens immobiliers combinée à celle des personnels, et ce sous la direction d'un architecte royal. Ce personnage central a un rôle d'une telle importance que certains combinaient la fonction de vizir avec celle-ci. Il faut en outre inclure l'intervention de la *"Maison du Trésor"* qui fournit l'équipement des ouvriers et celle de l'administration des greniers qui fournit les salaires constitués de rations alimentaires. C'est dans la résidence de l'administration ou bureau du vizir que devait s'effectuer

---

[1] D'après l'interprétation faite par M. MEGALLY (*Ibid*, p. 226).

[2] Toujours d'après l'interprétation de M. MEGALLY (*Ibid*, p. 228).

[3] F. DAUMAS, *La civilisation...*, p. 65.

la coordination des opérations. Celle-ci nécessite une comptabilité poussée. Rien d'étonnant à ce que nous soient parvenues un très grand nombre de pièces comptables fournissant des renseignements sur des sujets multiples dans différents secteurs de l'économie. *"Le nombre de ces documents dépasse de très loin celui des documents appartenant aux autres domaines"* [1].

Le papyrus E 3226 nous permet là encore d'appréhender plus concrètement comment s'opérait la comptabilité. Le premier fragment comptabilise les livraisons de grains effectuées par les greniers aux équipes de marchands et le deuxième fragment comptabilise les livraisons de dattes, effectuées par les équipes, au grenier. Chaque livraison de grains fait l'objet d'une contrepartie en dattes. Celle-ci peut être décalée dans le temps. On a vu que certaines livraisons de grains ne sont pas originaires du grenier central. Or, des indications explicites, même si elles sont très simplifiées, d'où les difficultés d'interprétation, font apparaître l'origine du versement. La multiplicité des lieux de stockage et l'existence d'un contrôle central montrent l'interdépendance des services de l'administration[2] et l'importance de la comptabilité dans le contrôle centralisé des opérations. La centralisation ne s'opère pas par la concentration dans d'immenses greniers de toutes les richesses céréalières de l'Egypte, mais par la centralisation de l'information. Les opérations de prélèvement et de répartition effectuées par les institutions locales sur ordre du grenier central font l'objet d'une inscription comptable. Le papyrus E 3226 a été rédigé par des scribes du grenier central. Il permettait de suivre la circulation des flux de grains et de dattes. Il est aussi un instrument de contrôle fiscal puisque certains prélèvements en grains effectués au préalable sur la population étaient immédiatement affectés à l'échange. Les formes de la centralisation sont immatérielles. Cette centralisation par l'information est, à la réflexion, la seule pratiquable face à l'étendue de

---

[1] M. MEGALLY, *Recherches sur...*, p. VII.
[2] *Ibid*, p. 246.

la tâche. Elle peut être tout aussi efficace qu'une centralisation physique. Il convient de noter que ce système structurant de l'activité économique, repose sur une organisation sociale particulière dont le groupe central est formé de ceux qui maîtrisent l'écriture, donc la comptabilité: les scribes. Cette organisation sociale est partie intégrante de l'organisation économique de l'Egypte ancienne.

De même, la structure administrative ne peut se comprendre sans la prise en compte des fonctions sociales du roi. Nous ne ferons pas ici une description de celles-ci, une approche succinte se trouve dans le document original dont cet article est issu. Cette question est pourtant essentielle à la bonne compréhension du système économique de l'Egypte ancienne.

## 2 - QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE DU CONCEPT DE REDISTRIBUTION

L'économie est encastrée dans des institutions non économiques. La présentation du modèle de redistribution ne peut s'arrêter à la mise en évidence d'une centralisation des flux de biens ou de l'information. Considérer l'économie antique comme encastrée dans le social est au coeur de l'approche substantive développée par K. Polanyi et son école. L'analyse des pratiques monétaires dans ce cadre fournit des enseignements en contradiction avec ceux formulés par l'analyse classique de la monnaie. Cette approche s'inscrit dans une démarche empirique qui amène à dissocier les fonctions de la monnaie. C'est parce qu'elle ne prédétermine pas les instruments que les hommes utilisent pour réaliser les échanges qu'elle permet de cerner les pratiques monétaires effectives des Egyptiens anciens. C'est ce que nous aborderons dans le premier paragraphe.

Nous avons choisi également de privilégier un axe de réflexion concernant l'analyse du concept de redistribution : l'extension des unités de compte qui fait suite à la mise en place de grands empires antiques pose le problème de l'homogénéisation de celles-ci. Cette homogénéisation peut être présentée comme une nécessité de gestion. Nous voudrions critiquer cette idée à travers l'étude succincte du système fiscal de l'Egypte ancienne, ce qui fait l'objet du deuxième paragraphe.

### 2.1. Une prise en compte des phénomènes monétaires dans le cadre de l'approche substantive de K. Polanyi

Il nous faut préciser la spécificité de notre approche des systèmes économiques. L'économie politique classique s'est construite sur la notion de rationalité. L'homme économique est rationnel et c'est pour cela que son comportement face à des situations données est prévisible, donc transformable en lois à portée

prédictive. L'action rationnelle consiste pour un acteur à économiser des moyens, face à un environnement naturel qui ne lui fournit que lentement ses éléments de subsistance, afin de réaliser un maximum d'objectifs. L'entrepreneur optimise sa production face à des moyens de production limités donc coûteux et le consommateur optimise sa consommation face à un revenu limité. L'agrégation de tels comportements individuels conduit à des lois sociales compatibles avec le fonctionnement de marchés concurrentiels. Par contre, il serait trop prétentieux d'appliquer celles-ci à des systèmes économiques et sociaux ante-capitalistes, pour la raison que l'homme ne peut y être conçu comme un *"atome utilitaire"*[1]. L'économie politique pense trop souvent l'être social comme un individu qui, en dehors de toute détermination sociale, agirait de la façon la plus utile pour lui, c'est-à-dire de façon rationnelle par rapport à une fin matérielle. En dehors même du problème de la pertinence de cette approche dans le cadre des économies modernes, il faut noter que dans les systèmes économiques pré-capitalistes, l'individu n'existe guère. Il est membre d'une *"Gemeinschaft"*[2]. Les lois gouvernant son comportement *"économique"* [3] ne peuvent être éclairées à la lumière de la logique de l'action rationnelle. Certes, il existe dans les sociétés antiques des processus qui permettent la satisfaction des besoins matériels. Il est possible aussi que les hommes y soient contraints à des choix, compte tenu de leur dépendance d'une nature qui demande une exploitation. Mais rien ne doit nous conduire à émettre l'hypothèse que ces choix seront déterminés par la logique de la rationalité. La construction de pyramides est un choix de gestion dans le cadre de ressources rares. Où est la rationalité ? Nous nous inscrivons donc consciemment dans la vision substantive de l'économie préconisée

---

[1] Selon l'expression de K. POLANYI, C.M. ARENSBERG et R. ARNOLD (*in :* K. POLANYI, *Les Systèmes économiques...*, p. 235).

[2] Au sens de Ferdinand TONNIES, présentation du concept par R. NISBET (*La Tradition sociologique,* Paris : Presses Universitaires de France, 1984, p. 101).

[3] Si cela a un sens d'isoler le comportement économique des autres attitudes sociales, dans le cas présent.

par Karl Polanyi. Seule, elle est en mesure d'appréhender tous les systèmes économiques antérieurs à celui du marché. Cette approche qui relève d'une *"anthropologie économique"* [1] nécessite une définition large de l'économie permettant la production des concepts *"qu'exigent les sciences sociales pour analyser toutes les économies empiriques du passé et du présent"*[2].

Dans sa vision formelle, la science économique se réduit à une logique de l'action rationnelle qui postule la rareté des moyens. Cette logique appliquée au système marchand fait découler une quantification des conditions de choix sous forme de prix. Ceux-ci expriment les raretés relatives des différents moyens et nécessitent un moyen de paiement. La monnaie est alors présente nécessairement sous ses deux aspects fondamentaux: l'unité de compte, nécessaire à l'expression des prix, et le moyen de paiement, comme moyen d'acquisition ou d'extinction des dettes. Le concept substantif , lui , consiste à définir l'économie comme *"un procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction des besoins"*[3]. L'activité économique est donc un processus de fabrication et d'appropriation de biens matériels. Il n'est stable que parce qu'il est institutionnalisé. Cela implique l'existence d'une institution de centralisation. La définition substantive de l'économie n'a pas d'idées préconçues sur la façon dont les produits circulent et sur les instruments que les hommes utilisent pour réaliser ces échanges. Pour que le procès économique, qu'il prenne la forme de la réciprocité, de la redistribution ou de l'échange, fournisse de façon stable et durable les biens nécessaires, il doit être institutionnalisé. Les institutions intègrent les individus dans une structure sociale compatible avec les formes prises par le procès

---

[1] M. GODELIER, *in*: K. POLANYI, *Les Systèmes économiques...*, p. 15.

[2] K. POLANYI, *"L'économie en tant que procès institutionnalisé", in: Ibid*, p. 239.

[3] K. POLANYI, *Les systèmes économiques...*, p. 242.

économique. Il existe donc des institutions spécifiques, qui socialisent les individus. *"La redistribution repose sur la présence, à l'intérieur du groupe, d'une certaine forme de centre ; pour que l'échange produise une intégration sociale, il faut qu'existe un système créateur de prix"*[1]. Parmi les institutions spécifiques, l'institution monétaire est déterminante car c'est elle qui permet le fonctionnement effectif d'un système de circulation des richesses. La monnaie, dans les différents contextes que constituent les modèles, remplit des fonctions différentes. Dans l'économie marchande moderne, la monnaie est un bien unifiant la fonction mesure de valeur et moyen de paiement. L'échange marchand institutionnalisé, c'est-à-dire aux moments historiques où il intègre un groupe, suppose l'existence d'un instrument qui permet à la fois de compter, de régler, et, fonction dérivée, d'être un instrument de réserve de valeur. Rien, dans un contexte différent, ne présuppose que la monnaie doit unifier ces trois fonctions. La force de l'approche substantive par rapport à l'approche formelle est bien de ne pas présupposer l'existence, dans les sociétés ante-capitalistes, d'instruments similaires à ceux qui ont cours dans la société marchande. Les Egyptiens anciens n'ont pas de monnaie à fonctions multiples parce que l'institution qui modèle l'organisation économique n'en a aucun besoin particulier.

L'absence de cette monnaie n'est pas liée à l'insuffisance des échanges malgré ce que postule la théorie classique. Ce n'est pas la faiblesse des transactions qui caractérise le systéme de redistribution des Egyptiens. Du fait de cette institution, l'Egypte ancienne n'offre pas principalement l'image d'hommes soumis au *"penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre"*[2]. Pour Adam Smith, ce penchant conduit à la division du travail, donc à la spécialisation des individus et à l'accroissement du

---

[1] *Ibid,* p. 245.

[2] Cité et commenté par J.-M. SERVET "La monnaie contre l'Etat ou la fable du troc", *in* : P. KAHN, G. FARJAT, J.-L. HERREUSCHMIDT et al., *Droit et monnaie. ; Etats et espace monétaire transnational,* vol. 14, Dijon : Université de Bourgogne, 1988, pp. 58-59.

nombre des échanges. La monnaie vient perfectionner les transactions: "*le jeu des échanges engendre le choix d'un intermédiaire privilégié qui progressivement devient monnaie*" [1]. Ce qui est un jeu dans cette *"fable du troc"*, car l'exemple égyptien montre son caractère de fable, est pour Jean-Michel Servet[2], la volonté des économistes classiques d'exclure le politique, pour ne conserver que l'économique. *"Ainsi, grâce à l'économie classique et à sa fable du troc, il est possible de concevoir une société sans monnaie et donc sans Prince"* [3]. La comptabilité égyptienne utilise des unités qui permettent de rendre compte des transactions touchant au fonctionnement des rouages étatiques. Ces unités sont des contreparties comptables qui établissent des rapports de valeur entre les biens échangés. Elles sont bien des pratiques monétaires. Pratiques qui sont nécessaires à la réalisation de la comptabilité publique donc au fonctionnement du système de redistribution. Système qui, rappelons-le, inclut la centralisation de l'information. Les unités de compte, monnaie immatérielle à fonction unique, sont des produits de l'Etat qui lui permettent d'assurer sa place dominante dans la société égyptienne.

## 2.2. La question de l'homogénéisation de l'unité de compte dans un système de redistribution

*"Le rôle joué par l'affirmation de l'Etat dans le progrès d'unités de compte paraît prépondérant"* [4]. La civilisation entraînerait pour J.M. Servet un *"puissant travail de codification, normalisation, hiérarchisation, contrôle des hommes, de leurs activités et de leurs produits"* [5] dont les unités de compte sont la manifestation. C'est

---

[1] *Ibid*, p. 58.
[2] *Ibid*, pp. 49-62.
[3] *Ibid*, p. 60.
[4] J.-M. SERVET, *Genèse des formes...*, p. 291.
[5] *Ibid*, p. 290.

dans ce cadre que l'Etat jouerait un rôle essentiel en ce qui concerne le progrès de l'unité de compte. *"Cette codification est intimement liée au contrôle social par l'Etat"* [1]. Ainsi une administration qui ne fonctionne pas avec des unités de compte verra sa croissance bornée par "*les conditions matérielles de reproduction*"[2]. Il faut par exemple assurer une *"péréquation des différentes richesses sur la base d'une unité abstraite ou réelle"* [3] pour asseoir le prélèvement sur une *"gamme de richesses étendue au maximum"* [4]. Il apparaîtrait ainsi la nécessité d'une certaine homogénéisation des unités de compte.

### 2.2.1. Unité de compte et système fiscal

La présentation de la pratique de compte nécessite celle du système fiscal. L'étude de celui-ci montre :

- qu'il n'existe pas d'administration des impôts dominante[5]. Les céréales sont perçues par l'administration des greniers, le bétail et les objets divers l'étaient par la Maison du Trésor. L'étude du papyrus E 3226 laisse penser que certains prélèvements sont utilisés directement, de façon décentralisée, pour l'échange contre des dattes.
- que la nature des produits perçus est très variée: des céréales, blé et orge pour l'essentiel, aux animaux divers, toile de lin, huile, métaux...

Nous avons montré que malgré la multiplicité des lieux de stockage, on pouvait avoir une gestion centralisée grâce à la comptabilité publique qui permettait la centralisation des informations. Par contre, face à la multiplicité des produits, on peut se demander s'il n'y avait pas une unification comptable réalisée au moyen d'une unité

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* , p. 292.
[4] *Ibid.*
[5] W. HELCK, *Wirtschaftsgeschcchte...*, p. 201.

de compte. Dès l'Ancien Empire, les scribes élaborent une comptabilité précise faite dans un *"esprit fort analytique"* [1]. On assiste à une simplification de celle-ci, au Nouvel Empire, qui concerne et la forme des registres et leur contenu[2]. Il y a, en particulier, un allègement des comptes avec suppression de nombreux titres et libellés de transactions[3]. Cela peut laisser penser à l'existence de moyens permettant aux scribes de reconnaître les produits enregistrés.

Cependant l'étude de quelques produits des redevances fait ressortir une assez grande variété des unités de compte utilisées. Nous présentons ci-dessous une traduction, réalisée par le Professeur Jean-Claude Goyon, d'une petite partie du Papyrus Harris[4]. Le lecteur peut trouver le document original page suivante.

Ce document indique une partie des donations de Ramsès III au temple d'Amon thébain. Il ne s'agit donc pas d'une liste de prélèvement effectué sur la population. Mais il nous semble que les modalités de la comptabilisation devaient être les mêmes que celles présentes dans ce document. Afin de respecter le plus possible le document original nous faisons figurer les numéros qui précèdent les inscriptions hiéroglyphiques en indiquant s'il s'agit de la première colonne (1c) ou de la deuxième colonne (2c).

---

[1] M. MEGALLY, *Notions de comptabilité à propos du papyrus E 3226 du Musée du Louvre*, Institut français d'archéologie du Caire. Bibliothèque d'étude, tome 72, 1977, p. 2.

[2] *Ibid*, p. 4.

[3] *Ibid*, p. 9.

[4] W. ERICHSEN, *Papyrus Harris I, Hieroglyphische Transkription*, Bruxelles : Edition de la fondation Egyptologique Reine Elisabeth, 1933, p. 15.
Nous tenons à signaler que, dans une première étude, nous avions retenu une traduction en partie erronée car périmée. Certains ouvrages, largement diffusés en librairie, sont en fait des rééditions de textes déjà très anciens. C'est notamment le cas de A. Erman et H. Ranke, *la civilisation égyptienne*, Paris : Payot, 1985 ; dont nous avions utilisé la p. 382 comme source. Nous invitons les lecteurs intéressés par la civilisation de l'Egypte ancienne à se méfier. Nous tenons à remercier le Professeur Jean-Claude Goyon pour la traduction du document original.

Theben — Pap. Harris I 12a, 6 – 12b, 13

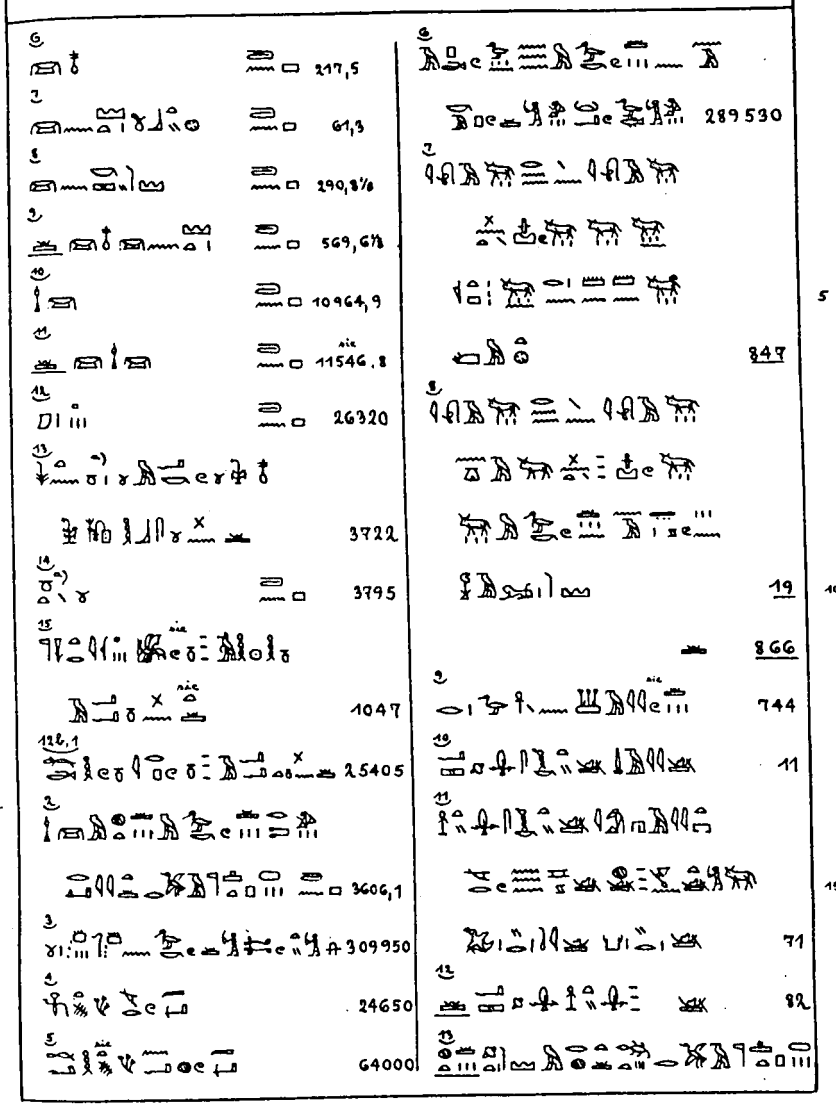


W. ERICHSEN, *Papyrus Harris I Hieroglyphishe Transkription* dans *Bibliotheca Aegyptiaca V*, Bruxelles : Edition de la fondation égyptologique Reine Elisabeth, 1933, p. 15.



| | | |
|---|---|---|
| *6* (1c) | Or raffiné | 217,5 *deben* |
| *7* (1c) | Or natif de Coptos | 61,3 *deben* |
| *8* (1c) | Or du pays de Kush | 290 *deben*, 8 *kedet* 1/8 |
| *9* (1c) | Total or raffiné et or natif | 569 *deben*, 6 *kedet* 1/8 |
| *10* (1c) | Argent | 10 964 *deben*, 9 *kedet* |
| *11* (1c) | Total argent et or | 11 546 *deben*, 8 *kedet* *sic* : erreur de calcul |
| *12* (1c) | Mineral de cuivre | 26 320 *deben* |
| *13* (1c) | Fil de lin royal, tissu d'étoffe de lin fin, étoffe de lin teinte pour vêtement, décompte du total | 3 722 (pièces) |
| *14* (1c) | Vêtement - *nout* en étoffe | 3 795 *deben* |
| *15* (1c) | Résine de térébinthe, miel, huile d'olive en coupes, décompte du total | 1 047 (pièces) |
| *12b, 1* (1c) | Vins résinés en coupes, décompte du total | 25 405 (pièces) |
| *2* (1c) | Argent équivalent aux produits correspondant aux quotas de production des gens (concernés) et donné pour l'offrande divine | 3 606 *deben*, 1 *kedet* |
| *3* (1c) | Céréales en boisseaux (mesurant) le quota de production d'un paysan* | 309 950 sacs *(khar)* |
| *4* (1c) | Légumes frais en bottes | 24 650 (bottes) |
| *5* (1c) | Lin mesures - *nakh* | 64 000 |
| *6* (2c) | Oiseaux d'eau des quotas de production (sauvagine) des chasseurs à la tenderine et des pêcheurs | 289 530 |
| *7* (2c) | Bœufs sans cornes, élèves de bœufs sans cornes, décompte total de bœufs, à petites cornes, bétail d'engrais (?), bétail de prélèvement des troupeaux d'Egypte *(Kemet)* | *847* (têtes) |
| *8* (2c) | Bœufs sans cornes, élèves de bœuf sans cornes, décompte total de bœufs à petites cornes correspondant aux quotas de production des terres de Palestine du Nord *(Kharou)* | *19* (têtes) |
| | Total | *866* |
| *9* | (2c) Oies vivantes de redevances | 744 (têtes) |
| *10* | (2c) Bois de pin, charges de bateau (de transport) - *sekty* | 11 |
| *11* | (2c) Acacia charge de bateau - *sekty* du parc à bateau du port (royal), charge de chalands à rame, de bateau - *ketjerti*, de bateau - *kayra* | 71 |
| *12* | (2c) Total des bois de pin et acacias, charges de bateau | 82 |
| *13* | (2c) Produits de l'Oasis *(= khargeh)* conformes aux quantités de compte convenant à l'offrande divine | pas de compte |

*peut être traduit par "un groupe de paysan"

Nous pouvons retenir de ce document que la plupart des donations sont versées et comptabilisées en nature. Les métaux sont comptabilisés en "deben", poids de 91 grammes, et en "kedet". Les étoffes et produits liquides sont comptabilisés en pièces qui sont des coupes dans le cas de l'huile d'olive. Les céréales sont comptabilisés en sacs, les légumes frais en bottes. Les animaux sont comptabilisés par unité : 289 530 oiseaux, 744 oies, 866 têtes de bétail. Enfin le bois est comptabilisé en charges de bateau.

Seule la donation *2* (1c) est établie à partir d'une équivalence en poids d'argent et ce avec une base de calcul spécifique : l'offrande divine. Ce document demanderait un travail plus approfondi, notamment une comparaison avec les autres informations contenues dans le Papyrus Harris. Il nous suffit néanmoins, ici, à montrer que la place faite à l'homogénéisation des unités de compte est réduite.

Il n'y a pas homogénéisation en un bien unique des ressources des temples et, pouvons-nous penser, de celles du trésor royale. Cela implique certainement l'existence d'un nombre de scribes comptables élevés. Cela apparaît être une hypothèse plus vraisemblable que celle de la nécessaire homogénéisation. L'abondance des documents comptables nous confirme dans cette hypothèse.

L'existence d'un taux de prélèvement de 7,5 %, que l'on trouve mentionné dans certains documents, ne contredit pas cette hypothèse. En effet, il ne peut être que le résultat de la confrontation entre le nombre de sacs prélevés sur une certaine étendue de terre et le nombre de sacs produits par la même terre. Cette technique nécessite une estimation précise du rendement. C'était la tâche des scribes arpenteurs. Certaines représentations des chapelles de tombes montrent l'application technique, sophistiquée et réaliste. C'est le cas de la tombe du scribe Ménéma[1] ayant vécu au Nouvel Empire. Sous sa direction, deux scribes, aidés d'enfants, tendent le cordeau pendant que deux autres scribes sont prêts à prendre note. Il

---

1 Cette scène est décrite par F. DAUMAS, *la civilisation...*, pp. 146-147.

y a donc évaluation exacte d'un champ d'épis mûrs. Une récolte sur pieds étant différente d'une récolte vannée, près des vanneurs, des scribes "palette en mains comptent un par un les boisseaux de blé" [1].

La nature des prélèvements est très variée et le nombre d'unités de compte important. Un tel mode de fonctionnement nécessitait de nombreuses manipulations, donc un nombre important de personnes attachées aux services de l'Etat. L'homogénéisation des unités de compte dans une économie de redistribution, même étendue, n'est pas nécessaire si la classe de scribes est suffisamment développée.

### 2.2.2. La place faite à l'homogénéisation dans la comptabilité

Pour Karl Polanyi : *"L'usage étalon de la monnaie est essentiel à l'élasticité d'un système de redistribution. L'établissement d'une équivalence pour des denrées de base telles que l'orge, l'huile et la laine, qui doivent servir à payer les impôts ou les rentes foncières, ou sur lesquelles on peut prélever des rations ou des salaires, se révèle fondamental, puisqu'il assure à celui qui paie de même qu'à celui qui demande, la possibilité d'un choix entre les différentes denrées de base. En même temps, est créée la condition préalable d'un système de financement à grande échelle "en nature" qui sous-entend la notion de fonds et de bilans, en d'autres termes l'interchangeabilité des denrées de base* "[2].

Bien que les unités de compte employées par l'administration soient très variées, une certaine homogénéisation est parfois visible. Ainsi le papyrus E 3226 mentionne, on l'a vu, des livraisons de grains faites par les greniers publics à des équipes chargées de les

---

[1] *Ibid*, p. 147.

[2] K. POLANYI, *Les systèmes économiques...*, p. 256.

échanger contre des dattes. Les dattes reçues sont également comptabilisées. Mégally en tire les déductions suivantes :

- *"le grain "donné" constitue la première moitié de la transaction et précède la réception des dattes, deuxième moitié de la transaction"*[1],

- *"les livraisons de dattes ne pouvaient pas être faites par l'équipe sans qu'elle ait en main une quantité suffisante de grain (égale en nombre de khar ou supérieure)"*[2],

- *"l'équipe devait faire des livraisons de dattes égales en nombre de khar au total des livraisons de grain données par le Grenier. La différence entre les deux totaux constitue un reste dû dont devait répondre ultérieurement l 'équipe"*[3].

Nous pouvons tirer plusieurs conclusions mais qui ne concernent que ces trois produits : blé, orge et dattes. Ils sont évalués par une unité commune, le *"khar"* (sac), lui-même divisé en *"hékat"*. Le *"khar"* vaut 76,56 litres[4]. L'*"hékat"* peut lui-même être divisé en sous-multiples précis : 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32, 1/64 ; écrits grâce aux symboles respectifs des soixante-quatre parties de l'œil-oudjat[5].

Il s'agit donc d'une unité de volume simple, qui permet une manipulation aisée. L'utilisation d'un symbole religieux pour les sous-multiples ne doit pas masquer la maniabilité de ces unités de compte: il suffit de diviser à chaque fois la quantité initiale par deux. Cette unité permet une simplification des écritures. Le comptable n'indiquait pour les transactions courantes que le montant de celles-ci. Dans la partie concernant les sorties, les chiffres en noir indiquaient du blé et les chiffres en rouge de l'orge[6]. Les comptes ne comprennent donc que

---

1 M. MEGALLY, *Recherches sur...*, p. 252.
2 *Ibid*, p. 253.
3 *Ibid.*
4 M. MEGALLY, *Notions de...*, p. 108.
5 *Ibid*, p. 109.
6 M. MEGALLY, *Recherches sur...*, p. 261.

le strict minimum: dates et montants des livraisons[1]. Il faut noter que ce système entraîne un échange à volume égal, à moins de supposer une manipulation de la part des équipes chargées de l'échange. L'administration qui fournissait un sac de grains voulait obtenir en échange un sac de dattes. Si les marchands-fonctionnaires respectaient le même taux d'échange, celui-ci se faisait bien à volume égal.

En matière de gestion de la force de travail, on peut penser que l'Etat disposait d'une unité de comptabilisation de la valeur du travail. Ainsi, un décret fait apparaître une estimation du préjudice, subi par la victime d'une réquisition abusive de la part de fonctionnaires, en valeur travail. *"Nous avons pu constater* (...) *que la disposition de la stèle de Nauri et celle du décret conservé à Karnak comportaient toutes deux, des mesures similaires, à savoir,* (...) *la restitution de la valeur des journées de travail soustraites au temple ou au contribuable* "[2]. La formulation des décrets est en effet claire: "(...) *le travail du bateau, pendant chaque jour qu'il passera amarré, lui sera confisqué pour être restitué au temple* "(...)[3] (il s'agit ici de réparer le préjudice subi par un temple suite à la réquisition arbitraire d'un de ses bateaux). La mesure est la même pour la réquisition de main-d'oeuvre. Il y aurait pour J. M. Kruchten versement d'une indemnité à la victime: "*calculée en fonction du temps pendant lequel il a été privé de son instrument de travail* "[4]. Il n'est pas clair cependant qu'il s'agisse du versement d'un produit ou du prêt pendant la même durée d'un objet identique ou d'un même nombre de personnes. La première solution nécessite, en effet, un calcul d'équivalences plus complexe. Rien ne nous dit que les tribunaux le pratiquaient. L'exemple de l'échange grains-dattes nous ferait plutôt pencher pour la solution la plus simple.

---

[1] M. MEGALLY, *Notions de...*, p. 12.

[2] J.-M. KRUCHTEN, *Le décret d'Horemheb. Traduction, commentaire épigraphique, philologique et institutionnel*, Bruxelles : édition de l'Université de Bruxelles, 1981, p. 71.

[3] *Ibid*, p. 72.

[4] *Ibid*, p. 73

Le rapprochement des deux exemples de comptabilité présentés ici pose un problème théorique. Dans le cas de l'échange grains contre dattes, le rapport d'échange est fixé par l'Etat et ne tient pas compte de la quantité de travail respective des biens échangés. Rien n'indique que la production de grains et de dattes demande la même quantité de travail. Cependant, dans le cadre du versement d'indemnité qui se situe également dans le cadre du rapport Etat-administré, on veille au rapport de la quantité de travail. Le premier moyen d'évaluation de la valeur est donc strictement politique. Le deuxième moyen voit l'administration se plier à la valeur fixée par les conditions naturelles: nombre de jours de réquisitions abusives pour réaliser la tâche impartie. Ce qui frappe néanmoins est que dans les deux cas, c'est le mode d'évaluation le plus simple qui est retenu. En effet, il est simple, sur le plan technique, d'échanger à volume égal et de compenser à durée égale.

Malgré l'exemple limité des grains et des dattes, rien n'apparaît qui confirmerait la proposition de Polanyi et rendrait le système de redistribution plus élastique. Il n'y avait pas d'équivalent général permettant la transformation et la substitution des denrées de base. Le système égyptien n'avait peut-être pas besoin de cette élasticité. Par contre, cette condition n'est pas préalable à l'existence d'un système de financement à grande échelle "en nature" comme le dit Polanyi. De bons comptables y suffisent. Le rôle de l'Etat dans la diffusion des unités de compte est bien matière à recherche et débat.

**Didier GENTET**

# PRATIQUES MONETAIRES ET INDIVIDU EN EGYPTE ANCIENNE AUX III ET II MILLENAIRES AVANT NOTRE ERE

L'intérêt d'une démarche historique en économie politique est la mise à l'épreuve d'idéal-types dans la complexité du réel. Pour Max Weber, une telle mise à l'épreuve était l'objet même de l'activité scientifique. Or la monnaie, loin d'être une "réalité" économique est un pur *idéal -type* : l'approche empirique n'offre que le spectacle de seules *pratiques*, pratiques de compte, paiement ou instrument de réserve. Ces pratiques monétaires peuvent avoir des supports concrets, mais le caractère monétaire de tel ou tel instrument se doit d'être *a priori problématique* dans le cadre d'un raisonnement fondé sur la notion d'idéal-type. La première hypothèse de cette étude est que, des trois fonctions monétaires communément admises, il *y primauté de l'unité de compte*. Il s'agira de prouver la valeur heuristique de la théorie keynésienne de la monnaie : *"money of account...is the primary concept of the theory of money"*[1]. Loin d'être une chose, la monnaie serait une institution dont l'origine serait à chercher dans la coutume : *"in the primitive age, before man have attained the conception of weight...it may have been the State or the community which determined what kind of quality of unit should a due discharge of an obligation to pay which have been expressed by the numerals one or two or ten"*[2].

Ainsi discuterons-nous certaines thèses actuellement admises par l'égyptologie, niant toute forme d'abstraction monétaire

---

[1] J.M. KEYNES, *A Treatise on Money - The pure Theory of Money, Mac Millan* Cambridge University Press, p.3.

[2] *Ibid.* P.11

**CAHIER MONNAIE ET FINANCEMENT**
DEPARTEMENT MONNAIE FINANCE BANQUE
FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
16, Quai Claude Bernard - 69365 LYON Cédex 07
Tél : 78.69.24.45 poste 462

Comité de Rédaction : E. BLOY, B. COURBIS, E. FROMENT et M. KARLIN.

Directeur de la Publication : J.-M. SERVET

VENTE AU NUMERO
Prix de ce numéro : 120 francs français. TVA et frais d'expédition inclus
(Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université LYON 2
CCP 9403-50 LYON)

## CAHIER MONNAIE ET FINANCEMENT - N° 19

Pratiques monétaires en Egypte Ancienne :

Didier GENTET
Pratiques monétaires et redistribution en Egypte pharaonique p. 8

Jérôme MAUCOURANT
Pratiques monétaires et individu en Egypte ancienne aux IIIe et IIe millénaires avant notre ère p. 41

Gilles JACOUD
De la Caisse des comptes courants à la Banque de France p. 80

Christian BOUSSUGES
L'Implantation des comptoirs de la Banque de France : l'exemple de la région Rhône-Alpes (1808-1848) p. 129

Vincent CHAPELON
Radiographie du processus de production des informations financières p. 179

Epargne informelle :

Jean-Michel SERVET
Pratiques informelles d'épargne dans les pays en développement p. 204

Eveline BAUMANN
Epargne, investissement et consommation en milieu pêcheur du delta central du Niger (Mali) p. 234

Michel DROMAIN
Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal p. 276

Christian RIETSCH
Tontineurs et non tontineurs à Niamey p. 311

Shu-Guang SONG
Notes sur les tontines en Chine Populaires p. 344

Lectures :

Adam SMITH : Division du travail et monnaie p. 348

Liste des Cahiers déjà parus p. 367

CAHIER MONNAIE ET FINANCEMENT

N° 19

# ORDRES ET DESORDRES FINANCIERS

Eveline BAUMANN
Denise BERTHAUD
Christian BOUSSUGES
Vincent CHAPELON
Michel DROMAIN
Didier GENTET
Gilles JACOUD
Jérôme MAUCOURANT
Christian RIETSCH
Jean-Michel SERVET
Shu-Guang SONG

*Département - Centre de Recherche*

**MONNAIE FINANCE BANQUE**

Université Lumière Lyon 2

## SOMMAIRE

Didier GENTET, *Pratiques monétaires et redistribution en Egypte pharaonique*
Jérôme MAUCOURANT, *Pratiques monétaires et individu en Egypte Ancienne aux III et II millénaires avant notre ère*
Gilles JACOUD, *De la Caisse des comptes courants à la Banque de France*
Christian BOUSSUGES, *L'implantation des comptoirs de la Banque de France : l'exemple de la région Rhône-Alpes (1808-1848)*
Vincent CHAPELON, *Radiographie du processus de production des informations financières*
Jean-Michel SERVET, *Pratiques informelles d'Epargne dans les pays en développement*
Eveline BAUMANN, *Epargne, investissement et consommation en milieu pêcheur du Delta central du Niger (Mali)*
Michel DROMAIN, *Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal*
Christian RIETSCH, *Tontineurs et non tontineurs à Niamey*
Shu-Guang SONG, *Notes sur les tontines en Chine Populaire*
Denise BERTHAUD, Jean-Michel SERVET, *Lectures : Adam Smith - Division du travail et monnaie*

Directeur de la publication : J.-M. SERVET
Département - Centre de Recherche : MONNAIE FINANCE BANQUE
16, quai Claude-Bernard, 69365 LYON CEDEX 05
Tél. 78.69.24.45 poste 462